

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

INFORMATIONS COMMUNALES N° 03/2025

Présents : Claudine PERROT-BERTON, Laurent SOY, Catherine RODDE, Gilbert VAUDAINÉ, Michèle ROUBIN, Stéphane RECOR, Marie-France AVALLET, Noëlle DE MARIA, Éric GIRODET, Solange DANIEL, Maurice PERFETTI

Excusés : Virginie JOLY, Raphaël ROBERT

Absente : Vanessa MARTIN

Le Conseil Municipal de SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE s'est réuni à la mairie le 26 mai dernier, sous la présidence de Madame Claudine PERROT-BERTON, Maire.

⇒ **Vienne Condrieu Agglomération :**

✓ **Avenants Revalorisation aux conventions de services réalisées par Vienne Condrieu Agglomération**

Depuis 2015, les prestations d'assistance de Vienne Condrieu Agglomération aux communes, notamment en matière de commande publique, n'avaient jamais été revalorisées financièrement. Pourtant, les services rendus ont progressivement évolué et incluent aujourd'hui des prestations non prévues à l'origine. Les tarifs actuels sont très inférieurs aux prix du marché. Dans le cadre du chantier interne « marges de manœuvre », il a été décidé d'actualiser certains coûts. Une hausse d'environ 6 % a ainsi été proposée pour les prestations d'assistance payantes, à compter du 1er janvier 2025, tout en conservant l'objectif de solidarité intercommunale. Cela concerne trois conventions : commande publique (délibération n°20-234), système d'information (n°21-66) et archives (n°21-67). Le principe a été validé par la délibération n°24-168 du 24 septembre 2024.

Pour la commande publique, le forfait annuel est désormais différencié :

- Un forfait de base fixé à 1 800 € (contre 1 700 € auparavant)
- Un forfait majoré à 3 600 € si plus de 5 procédures ou 10 lots sont lancés.

Un avenant à la convention précise cette revalorisation, conformément à l'article L5211-4-1 du CGCT. Le montant forfaitaire est facturé à la commune chaque mois d'octobre.

Le Conseil municipal, vu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

✓ **Convention PDM voirie – Cheminement piéton**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Vienne Condrieu Agglomération peut financer par le biais d'une subvention, les travaux de création d'un chemin piéton entre le Chemin de Malataverne et le Chemin du Mont et, selon le plan de financement ci-dessous :

- Département du Rhône – Amendes de police (24.62%) : 20 200.00 €
- Vienne Condrieu Agglomération (37.69%) : 30 921.50 €
- Autofinancement (37.69%) : 30 921.50 €

TOTAL HT : 82 043.00 €

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le plan de financement ci-dessus et d'autoriser madame le maire à solliciter Vienne Condrieu Agglomération pour la subvention.

⇒ Demandes de subvention Région et Département – Appel à projet 2025 :

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune prévoit d'engager plusieurs tranches de travaux dans les mois à venir, notamment :

- ✓ Aménagement du site du Lacat
- ✓ Parking de la salle des fêtes
- ✓ Parking de la place de Maison Blanche
- ✓ Rénovation des cuisines de du restaurant scolaire

Afin de financer au mieux ces projets, il est nécessaire de déposer des demandes de subventions auprès des différents organismes compétents (État, Région, Département, etc.).

Le Maire demande donc l'autorisation du conseil pour effectuer les démarches nécessaires auprès des partenaires institutionnels, et pour signer tous les documents liés aux demandes de financement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions nécessaires auprès des financeurs publics,
- L'autorise également à signer tous les documents utiles à la constitution et au suivi des dossiers

⇒ Région Auvergne Rhône-Alpes : Attribution d'un barnum

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Auvergne Rhône-Alpes propose la cession de barnum, à titre gratuit, pour les communes de moins de 2 000 habitants, afin de conforter les petites communes dans leur rôle d'appui et de coordination aux associations locales qu'elles abritent. Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la demande de barnum et d'autoriser Madame le Maire à en solliciter l'attribution.

⇒ Budget 2025 : Décision modificative en investissement

Madame le Maire explique qu'il convient d'effectuer des virements de crédit en section d'investissement pour la restitution d'un trop-perçu de taxe d'aménagement, suite à l'annulation d'un permis de construire, pour un montant de 3 129.22€. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les virements de crédit.

⇒ Compte-rendu des commissions :

- ✓ Commission mobilité Vienne Condrieu Agglomération :

- BlaBlaCar Daily est une application de covoiturage courte distance, dédiée aux trajets réguliers du quotidien (domicile-travail, domicile-études, etc.). Elle permet de mettre en relation des habitants effectuant des trajets similaires, favorisant ainsi la mobilité partagée, la réduction des émissions de CO₂ et le renforcement de la solidarité locale. Sur notre territoire, nous constatons une augmentation de 33 % de l'utilisation de ce service.

- Tickizz L'va est l'application mobile officielle du réseau de transport L'va (Vienne Condrieu Agglomération). Elle permet aux usagers d'acheter, stocker et valider leurs titres de transport directement sur smartphone.

Ce service facilite l'accès au réseau en supprimant le besoin de tickets papier ou de monnaie, tout en favorisant une mobilité plus simple, rapide et écologique.

- La Navette L'va est un service de transport à la demande, complémentaire aux lignes régulières, destiné aux habitants des communes moins bien desservies du territoire. Ce service couvre quatre zones géographiques (rive droite Gier, rive droite Rhône, rive gauche nord et rive gauche sud) et propose des trajets vers les gares, établissements de santé, zones d'activités, commerces et marchés. Nous constatons une augmentation de 25 % de l'utilisation de ce service en ce qui concerne le trajet entre les gares de Vienne et de Givors.

✓ Pollution de la Vézérance :

Aux alentours du 9 mai dernier, la rivière Vézérance, à Saint-Cyr-sur-le-Rhône et Saint-Romain-en-Gal, a été polluée par le déversement malveillant d'une cuve contenant 1 000 litres d'hydrocarbures. Ce liquide toxique a contaminé le sol et menacé la qualité de l'eau par ruissellement. Une enquête a été ouverte par les gendarmes pour identifier les responsables. Face à l'urgence, des bénévoles, associations locales, pêcheurs, chasseurs, viticulteurs et agriculteurs se sont mobilisés pour limiter la pollution, en installant des barrières et absorbants sur plus de 3 kms de la rivière. La mobilisation citoyenne est restée active pour restaurer et préserver cet écosystème fragile.

✓ Extinction nocturne :

L'extinction nocturne de l'éclairage public a donc pris fin depuis la mise en place des LED sur l'ensemble de notre commune. Ce dispositif permettra non seulement de réaliser une économie de 80 % sur les dépenses énergétiques liées à l'éclairage de notre village, mais aussi de maintenir un éclairage raisonné, en abaissant l'intensité dans certaines zones et en l'augmentant légèrement dans les secteurs du bourg les plus fréquentés, ainsi que là où se trouve le dispositif de vidéoprotection.